



BG Environnement 1100 chemin de la levade 06500 La roquette sur Siagne Tél : 04.93.47.71.29. Mail : contact@bgenvironnement. fr	FICHE D'ACCEPTATION PREALABLE Information préalable à l'admission des déchets inertes <u>N° D'ACCEPTATION :</u>	Date
---	---	------

Site : BG ENVIRONNEMENT

Producteur ou détenteur du déchet		
Raison sociale :		
Adresse :		
Code postal :		Ville :
Téléphone :	Fax :	Mail :
Nom du responsable :		Fonction :
N° Siret :		Code APE :
Activité de l'établissement :		

Client à facturer (si différent du producteur)		
Raison sociale :		
Adresse :		
Code postal :		Ville :
Téléphone :	Fax :	Mail :
Nom du responsable :		Fonction :
N° Siret :	Code APE :	N°TVA Intracommunautaire :

Transporteur ou collecteur		
Raison sociale :		
Adresse :		
Code postal :		Ville :
Téléphone :	Fax :	Mail :
Nom du responsable :		Fonction :
N° Siret :		Code APE :
Type de véhicule :	<input type="checkbox"/> camion-benne <input type="checkbox"/> Semi-remorque <input type="checkbox"/> Camion + remorque	
	<input type="checkbox"/> Autres :	
Equipement :	<input type="checkbox"/> Plateau <input type="checkbox"/> Benne Type OM <input type="checkbox"/> Semi-benne basculante	
	<input type="checkbox"/> Multi-bennes <input type="checkbox"/> Benne à fond mouvant	

Quantité et conditionnement		
<u>Tonnage prévisionnel</u>		
Nombre de tonnes :		
<input type="checkbox"/> Annuel	Fréquence de livraison :	
<input type="checkbox"/> Ponctuel	Livraison du	au
<u>Conditionnement</u>		
<input type="checkbox"/> Vrac	<input type="checkbox"/> benne bâchée	<input type="checkbox"/> Balle <input type="checkbox"/> Palettes filmées
<input type="checkbox"/> Big-bag	<input type="checkbox"/> Autre :	

**Identification du déchet**Désignation du déchet :

Code nomenclature liste européenne (cf. annexe 1) :

Composition du déchetPlâtre : Non Oui, teneur approximative (%) :

Apparence du déchet :

 Solide Liquide Granulé Pulvérulent Pâteux – siccité (%) :Odeur : Forte Moyenne Faible

Couleur :

Analyse fournie par le producteur (test lixiviation NF EN 12457-2) :

 Oui, analyse du

Ref :

 Non ; échantillon à fournir analyse à réaliser**Responsabilité du producteur ou détenteur**

Le producteur soussigné :

Certifie qu'il connaît son engagement de responsabilité au titre du code de l'environnement Livre V « Prévention des pollutions, des risques et des nuisances » Titre IV et s'engage à procurer toute information

Certifie l'exactitude des résultats d'analyses et des renseignements fournis pour l'identification du déchet

S'engage à fournir toute information nécessaire quant à l'identification du déchet et à livrer un produit conforme aux spécifications de cette fiche

S'engage à porter à la connaissance des partenaires du circuit d'élimination tout changement qui interviendrait sur le déchet modifiant les indications stipulées sur cette fiche

S'assure que le transport du déchet est effectué suivant la réglementation et les conditions de sécurité en vigueur (assurances, habilitations, signalisation, bâchage, signature du protocole de déchargement, poids de chargement...)

Certifie avoir pris connaissance de nos conditions générales de vente et s'engage à les respecter

Date :

Fait à :

Cachet

Nom et fonction du responsable :

Signature

Annexe 1**EXTRAIT NOMENCLATURE DECHETS**

Décret n° 2002-540 du 18 avril 2002 relatif à la classification des déchets, codifié aux articles R541-7 à R541-11 du Code de l'environnement.

Liste non exhaustive – La codification du déchet reste de la responsabilité du producteur de déchet

Désignations des déchets (ne contenant pas de substances dangereuses)	Code nomenclature
Terres et cailloux du BTP	17 05 04
Déchets de construction et de démolition (y compris en mélange) du BTP	17 09 04
Terres et cailloux de jardin ne contenant pas de substances dangereuses	20 02 02
Boues de dragage ou sable de curage du BTP	17 05 06
Matériaux de construction contenant de l'amiante (amiante lié)	17 06 05
Boues de station d'épuration	19 08 05
Résidus de Broyage Automobile	19 10 04
Refus de tri de centre de tri de déchets banals	19 12 12
Déchets solides provenant de la décontamination des sols	19 13 02



Déchets de nettoyages des rues	20 03 03
Déchets municipaux en mélange	20 03 01
Déchets de cuisine ou de cantine biodégradable	20 01 08
Déchets municipaux encombrants	20 03 07
Mélanges bitumineux sans goudron	17 03 02
Déchets de dessablage de station d'épuration	19 08 02

Acceptation

Oui

Non

Motif refus : Dépassement du seuil d'admission

Déchet interdit sur le site

Impossibilité technique de réception

Autre :

Nom du responsable d'admission :

Date et lieu :

Cachet et signature :



BG ENVIRONNEMENT